Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Recu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID: 037-213701394-20220915-DGS\_2022\_107-AR

SLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION	Décision 15/09/2022
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ MÉDIUM ET GRANDES BOUTEILLES	
AVEC LA SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE	N° DGS/2022/107

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles (bouteilles d'oxygène et d'acétylène pour le parc automobiles) avec la Société AIR LIQUIDE arrive à échéance le 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que cette prestation doit être renouvelée pour le bon fonctionnement des services de la commune,

# DÉCIDE

## Article 1:

De signer avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE une convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Article 2:

Le montant de cette location d'une durée de cinq ans, s'élève à la somme de 735.72 € TTC (SEPT CENT TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES).

#### Article 3:

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Indre et Loire et à Madame la Trésorière payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

- sa publication sur le site internet de la commune le : 1 0.5 2080

Fait à LUYNES, le 15 septembre 2022

Le Maire,

Bertrand RITOURET

Mairie de Luynes - BP 16, Place des Victoires 37230 LUYNES - Tél : 02 47 55 35 55 - Fax : 02 47 55 52 56 www.luynes.fr

Envoyé en préfecture le 21/09/2022 Reçu en préfecture le 21/09/2022 SLOW Affiché le ID: 037-213701394-20220915-DGS\_2022\_107-AR Mairie de Luynes - BP 16, Place des Victoires 37230 LUYNES - Tél : 02 47 55 35 55 - Fax : 02 47 55 52 56 www.luynes.fr